



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 050 / 2019
SÉANCE N° 4 DU 25 MARS 2019

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES TUL 2019 - 2020

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 19 mars 2019, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-neuf heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur François Zocchetto, Président.

Étaient présents

Christelle Reillon, Christian Lefort, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Michel Fortuné, Gérard Heulot, Jean-Louis Deulofeu, Loïc Broussey, Denis Mouchel, Nathalie Fournier-Boudard, Jean Brault, Didier Marquet, Nicole Bouillon, Nicolas Deulofeu, Luc Maès, François Zocchetto, Hanan Boubarka, Xavier Dubourg, Marie-Cécile Clavreul, Alexandre Lanoë, Chantal Grandière, Jean-Jacques Perrin, Danielle Jacoviac, Jacques Phelippot, Béatrice Mottier, Alain Guinoiseau, Sophie Lefort, Jean-Pierre Fouquet, Didier Pillon, Sophie Dirson, Philippe Habault, Martine Chalot, Bruno de Lavenère-Lussan, Marie-Hélène Paty (jusqu'à 19 h 51), Bruno Maurin, Stéphanie Hibon-Arthuis, Patrice Aubry, Aurélien Guillot, Pascale Cupif, Georges Poirier, Claude Gourvil, Jean-Marc Bouhours, Guylène Thibaudeau, Bernard Bourgeois, Gérard Jallu, Alain Boisbouvier, Sylvie Vielle, Christine Dubois (jusqu'à 20 h 16), Christophe Carrel, Michel Peigner (jusqu'à 19 h 59), Annick Poulard, Mickaël Marquet, Noëlle Illien, Daniel Guérin, Gilles Pairin, Yannick Borde, Christelle Alexandre, Joseph Bruneau, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Gérard Monceau et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Christophe Hermagné, Annette Chesnel, Jean-Christophe Gruau, Flora Gruau.

Étaient représentés

Olivier Richefou a donné pouvoir à Denis Mouchel, Mickaël Buzaré a donné pouvoir à Jacques Phelippot, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Sophie Dirson, Florence Quentin a donné pouvoir à Patrice Aubry, Marie-Hélène Paty a donné pouvoir à Philippe Habault (à partir de 19 h 51), Jean-François Germerie a donné pouvoir à Pascale Cupif, Catherine Romagné a donné pouvoir à Aurélien Guillot, Isabelle Beaudouin a donné pouvoir à Georges Poirier et Claude Le Feuvre a donné pouvoir à Gérard Monceau.

Guylène Thibaudeau et Gilles Pairin ont été désignés secrétaires de séance.

Compte rendu analytique de séance affiché le : 27 mars 2019

N° 050 / 2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2019

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES TUL 2019 - 2020

Rapporteur : Denis Mouchel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 66 / 2016 du Conseil communautaire du 20 juin 2016 approuvant le choix du délégataire de service public des transports urbains de l'agglomération lavalloise.

Considérant la nécessité de faire évoluer la grille tarifaire des transports urbains lavallois, au vu de l'article IV-6 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain,

Considérant la proposition de grille tarifaire,

Après avis de la commission Aménagement – Mobilité – Espaces publics,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les tarifs des transports urbains du réseau de l'agglomération lavalloise applicables à compter du 1^{er} septembre 2019 sont adoptés selon la grille annexée à la présente délibération.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, trois conseillers communautaires ayant voté contre (Aurélien Guillot et Claude Gourvil) et deux s'étant abstenus (Georges Poirier).

Le Président,

François Zocchetto

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20190328-S1-CC-050-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Mise en ligne : le 21-09-22

Réception par le préfet : 01/04/2019

Publication : 01/04/2019